FICHE 7: RENNES-**METROPOLE (FR)**



SYNTHESE

- Initiative d'une personne
- Initiative relativement (lancement en 2005)
- Immeubles
- d'appartements Collaboration avec les
- Parcs de compostage de quartier relativement
- petits et d'accès libre 90 à 100% de déchets de cuisine + un peu de déchets de jardinage (+ matériau structuré)
- Investissements et frais généraux peu élevés, grâce à du personnel indépendant
 Projet de prévention des déchets motivé par des
- raisons sociales et financières
- Recours à du personnel rémunéré et à des bénévoles (indépendants + RMIstes) et à des maîtres-composteurs

CARACTERISTIQUES GENERALES

DEMOGRAPHIE ET HABITAT

Nombre d'habitants	388000
Nombre de ménages	172000
Densité de population (habitants/km²)	638
Nombre d'appartements par rapport au nombre total de maisons et d'appartements	38%

DECHETS

Total des déchets ménagers en kg/habitant Déchets collectés sélectivement en kg/habitant Déchets résiduels en kg/habitant Zone verte ou zone LFJ ¹ Coût de l'incinération par tonne, en euros	477 251 226 Zone verte 141
Taxe "déchets" Pourcentage de citoyens qui compostent Nombre de projets de compostage de quartier	17.5 35 ±30
Nombre de bénévoles s'occupant de l'ouverture et de l'entretien des 30 parcs de compostage de quartier	±200
Nombre de fûts de compostage subventionnés vendus	11800

DESCRIPTION DU PROJET DE COMPOSTAGE DE QUARTIER

En 2005, au terme d'une visite d'étude entreprise en Belgique, la décision a été prise de conclure une convention de coopération entre Rennes-Métropole et les organisations 'CIELE2' et 'FC Environnement3'

Zone verte : Les déchets de cuisine ne sont pas collectés séparément. Les déchets verts sont emmenés par les citoyens jusqu'à la déchetterie. Zone LFJ: Les déchets de légumes, de fruits et de jardinage sont collectés toutes les deux semaines par les autorités locales ou supralocales.

Le Centre d'information sur l'Energie et l'Environnement est sollicité pour la prise en charge de la formation des maîtres-composteurs.

^{&#}x27;FC environnement' est une organisation unipersonnelle qui est également l'âme et l'instigatrice de ce projet.

Depuis janvier 2006, Rennes-Métropole met à la disposition des syndics des immeubles à appartements désireux de participer un ou plusieurs bacs de compostage destinés à collecter et à traiter les déchets de cuisine des habitants des appartements. Parallèlement, la municipalité prévoit également des seaux de cuisine gratuits pour les occupants des appartements qui enregistrent leur participation. Au terme d'une adjudication publique, l'organisation « FC Environnement » a été retenue par Rennes-Métropole pour installer les bacs de compostage et en assurer le suivi. Chaque participant reçoit un guide du compostage, signe une convention et se voit remettre le nom des personnes à contacter en cas de difficultés ou de questions. Pour l'instant, 370 ménages de Rennes-Métropole participent au projet et se répartissent entre les 25 parcs de compostage de quartier. On a estimé que ce nombre représentait un taux de participation de ± 37%.

2 m² de sol sans revêtement dur suffisent pour installer un bac de compostage. La distance maximale que doivent parcourir les ménages participants pour se rendre jusqu'au bac s'élève à 200m, tandis que la distance moyenne est de 100m. Les immeubles à appartements comptant davantage d'espaces verts peuvent envisager d'y incorporer les déchets de tonte ainsi que du broyat de bois. Ce sont surtout ces déchets ligneux qui optimisent l'équilibre C/N⁴. Le compost obtenu est utilisé soit par les habitants des appartements participants pour les plantes qu'ils entretiennent sur leur balcon, soit pour les zones vertes, en guise d'alternative aux engrais.





Les parcs de compostage de quartier sont gérés par les gestionnaires privés des appartements (syndics). Les 13 parcs de compostage sous l'égide du cabinet de M. Lecomte (syndic privé) font l'objet d'un suivi sérieux. Les autres gestionnaires laissent faire et observent à distance. Leur intérêt est limité, voire inexistant et ils ne comprennent pas vraiment la motivation justifiant une telle initiative.

Les jardiniers et les entrepreneurs de jardin qui assurent l'entretien des jardins publics où sont installés les parcs de compostage ne manifestent eux aussi que peu d'intérêt. Leur participation n'est cependant pas requise ; la seule chose qui leur est demandée est de laisser le broyat de bois sur place (comme source de carbone pour le processus de compostage).

Depuis peu, 4 bacs à compost ont également été installés sur des domaines publics. Les ouvriers du service Espaces verts de la municipalité se sont montrés très ouverts à l'égard de cette initiative et devraient en garantir le bon fonctionnement.

BUT DU PROJET

L'objectif principal vise à réduire les déchets organiques collectés, qui doivent être traités de manière centralisée. Le compostage doit être considéré comme une méthode moderne, facile et applicable par tous pour soustraire les déchets de la filière ordinaire de collecte et de traitement. Par ailleurs, l'approche collective des parcs de compostage de quartier favorise les contacts entre les habitants. Le citoyen se sent moins isolé grâce à cette initiative et la dynamique de groupe augmente la solidarité. Toutes les générations sont réunies autour du parc de compostage. Bref, on peut dire que les objectifs portent sur les aspects environnementaux, financiers et sociaux.

⁴ Un bon équilibre C/N (carbone/azote) est extrêmement important pour le processus de compostage. Le carbone est principalement fourni par les plantes ligneuses (idéalement broyées, ou à défaut découpées en fines branches) tandis que la matière azotée est fournie par les déchets de cuisine et les déchets de tonte, par exemple.

INFORMATION, COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT DE CAPACITE

Les informations relatives au compostage, le nom des personnes de contact, des directives supplémentaires en cas de problèmes sont affichées dans les halls des immeubles à appartements (tableau d'annonce spécial) et, de plus en plus souvent, sur le site lui-même.

On a imaginé, dans le cadre de la promotion de cette activité, d'en renforcer la visibilité dans l'entrée des appartements en installant des panneaux portant le slogan « lci, on composte des déchets organiques ».

L'initiative de ce projet émanait à l'origine de « FC Environnement » en concertation avec Rennes-Métropole. Actuellement, l'initiative procède de plus en plus souvent des habitants euxmêmes (publicité en bouche-à-oreille). Les instruments suivants d'information, de communication et de formation ont été élaborés/utilisés à cet effet :

- La convention de participation
- Une présentation PowerPoint à utiliser lors des réunions publiques
- Une note de consignes à l'attention des ouvriers du service des parcs et jardins
- Un dossier de presse à remettre aux journalistes lors des inaugurations et destinés aux syndics, aux nouvelles municipalités participantes, aux maisons de quartier,...
- Certains sites sont utilisés comme lieux de démonstration
- Des enquêtes réalisées auprès de tous les participants afin de déterminer les problèmes
- Communication d'un feedback relatif aux résultats



Chronologie de l'installation d'un parc de compostage de quartier

- Contacter les syndics d'habitants et les syndics chargés de la gestion du complexe d'appartements.
- Contacter le jardinier pour l'impliquer dès le départ. Il peut par exemple ajouter ses déchets de bois broyés dans les bacs à compost.
- Choisir l'endroit où l'on pourra réaliser le compostage.
- La demande d'installation d'un parc de compostage de quartier peut être présentée lors de l'assemblée générale des syndics d'habitants.
- Présentation de tout ce qu'implique un tel parc de compostage par « FC Environnement », au départ d'un exposé en PowerPoint.
- Si le projet est approuvé, un appel à candidatures est rédigé : distribution de lettres comportant la convention de participation dans chaque boîte aux lettres (propriétaires et locataires), en leur demandant de participer au projet.
- Installation du bac de compostage + travaux d'aménagement éventuels.
- 6 mois plus tard, les habitants peuvent recueillir le premier compost et l'utiliser dans les jardins communautaires ou sur leurs balcons (plantes en pots).
- Chaque année, 10 ménages participants peuvent éviter l'envoi d'une tonne de déchets à l'incinération.



DETAILS TECHNIQUES

La taille des parcs de compostage de quartier varie et les catégories existant actuellement sont les suivantes :

- Petits sites pour moins de 10 appartements, auxquels participent 5 ménages.
- Sites moyens pour 35 appartements, auxquels participent de 10 à 15 ménages. Dans ce cas, un fût de compostage de 325 litres suffit et le compost est récolté après 6 mois.
- Sites plus importants pour 50 à 100 appartements, auxquels participent plus de 20 ménages. Ici, il y a lieu d'utiliser un bac de compostage de 600 litres complété d'un fût à compost de 325 litres pour la maturation de ce dernier. Ce système requiert davantage de manipulations et nécessite un maître-composteur motivé.

Indépendamment de l'installation des bacs de compostage, aucune autre disposition particulière ne doit être prise. Les bacs à compost sont simplement posés sur le sol, généralement à côté d'une haie ou de buissons pour les protéger de la lumière du soleil et distants d'au moins 10 m de la fenêtre la plus proche afin d'éviter toute doléance pour cause de mauvaises odeurs. Dans certains cas, on a aménagé un chemin d'accès en y répandant des copeaux de bois. Certains parcs de compostage de quartier disposent d'une fourche ou d'une tige pour remuer le compost. Pour l'instant, on envisage la possibilité d'ajouter un endroit de stockage pour le broyat de bois.

Les bacs de compostage sont visités et contrôlés régulièrement (1x/mois) pour vérifier leur bon fonctionnement. Dans certains cas isolés, on y a retrouvé des fractions qui ne devaient pas s'y trouver ou des déchets de cuisine insuffisamment réduits. Il arrive parfois que le responsable de « FC Environnement » doive apporter lui-même des copeaux de bois et les y incorporer.





On estime que chaque ménage apporte une quantité de 10 kg de déchets de cuisine par mois (120 kg/an). D'autres chiffres plus récents évoquent 60 à 80 kg/personne/an. Si l'on reporte ces chiffres aux 15 bacs à compost existants, on peut estimer qu'en 2006, 26 tonnes de déchets de cuisine ont été soustraites aux déchets résiduels. En certains endroits, les déchets de cuisine apportés sont pesés pour obtenir une meilleure estimation des quantités traitées.

Il est demandé aux participants de réduire leurs déchets de cuisine et de les mélanger aux autres déchets déjà présents dans le bac à compost. Des problèmes ont été signalés avec des mouches (drosophiles). Les solutions sont le retournement du compost dans les bacs de maturation, le choix de bacs de compostage plus volumineux, la mise à disposition d'une tige pour mélanger et l'ajout de copeaux de bois.

Le suivi minutieux et les enquêtes réalisées par « FC Environnement » permettent de réagir rapidement et d'apporter les modifications nécessaires.

Le futur parc de compostage de quartier présentera l'aspect suivant : 1 grand bac pour l'ajout quotidien des déchets de cuisine, 1 à 2 bacs de 300 litres pour la maturation du compost, 1 bac pour le stockage des copeaux de bois ou du matériau riche en carbone, ainsi que plusieurs panneaux d'information à installer.



DETAILS FINANCIERS

INVESTISSEMENTS

Les services gratuits couvrent les bacs de compostage, les seaux de cuisine remis aux participants enregistrés, une formation succincte et un suivi.

Rennes-Métropole a pris en charge l'intégralité du financement. Tout récemment, Rennes-Métropole a reçu des subventions de l'ADEME pour les bacs de compostage afin de poursuivre éventuellement le développement de cette initiative et du compostage à domicile.

Les investissements consentis par Rennes-Métropole se présentent comme suit :

- 52€ par bac de compostage de 600 litres et 38€ parbac de compostage de 300 litres ;
- 2,54€ par seau de cuisine (stockage des déchets de cuisine) ; dont 30% sont subventionnés par le département et 20% par l'ADEME.

FRAIS DE PERSONNEL

« FC Environnement » offre ses services pour l'installation et la gestion des parcs de compostage de quartier ; le tarif comptabilisé pour ces services s'élève à 280€ pour un immeuble comptant moins de 5 appartements et 480€ pour les plus grands complexes d'appartements. La fonctionnaire en charge de l'environnement consacre actuellement 25% de son temps à ce projet (élaboration des tableaux de synthèse, gestion administrative et financière, programmation des formations...). Le « CIELE », qui se charge des formations, a conclu un contrat avec Rennes-Métropole pour assurer notamment la formation au compostage, mais aussi des animations relatives à la réduction des déchets et des démonstrations sur la réduction des déchets verts.

AUTRES ELEMENTS A SIGNALER

CADRE LEGAL

Aucun permis d'urbanisme et ni d'environnement ne sont requis.

PERSPECTIVES D'AVENIR DU PROJET

L'objectif serait de disposer d'un maître-composteur pour chaque parc de compostage. Ces maîtres-composteurs devraient être rétribués d'une manière ou d'une autre pour leur contribution : formation complémentaire, tickets de théâtre, abonnement culturel, abonnement sportif, bon d'achat dans un centre de jardinage,... Les maîtres-composteurs pourraient également être sollicités pour la promotion du compostage dans le quartier au sens large. On escompte que 60 à 200 récipients de compostage complémentaires pourront être installés en 2007-2008. On s'attend également à ce que, durant la même période, 170 kg de déchets de cuisine par ménage et par an soient soustraits à la filière classique. « FC Environnement », qui est actuellement une entreprise unipersonnelle, aimerait s'étendre et attirer d'autres partenaires pour atteindre ses objectifs. A l'avenir, les petits parcs de compostage actuels seront développés pour devenir des parcs de compostage de quartier à part entière.

Rennes-Métropole a signé un contrat avec la Confédération Nationale des Administrateurs de Biens (CNAB) qui fera la promotion des parcs de compostage de quartier dans les immeubles qu'elle administre.



POINTS FORTS/REUSSITES - FAIBLESSES/DEFIS

Points forts/réussites

- Rapidité du traitement des dossiers et de l'installation des parcs de compostage de quartier (109 jours en moyenne).
- Initiative prise par une personne enthousiaste, motivée et soucieuse de l'environnement (François Colin de FC Environnement).
- Soutien financier substantiel de Rennes-Métropole.
- Bien que les parcs de compostage n'aient pas été clôturés jusqu'à présent, on n'a constaté aucun acte de malveillance.
- La flexibilité et la disponibilité des services pour le suivi garantissent une réactivité rapide pour les corrections éventuelles.
- L'évaluation régulière (semestrielle) permet de réagir rapidement en cas de problème.
- Bonne collaboration entre l'administration (supra)locale et les associations.

Faiblesses/défis

- Problème de drosophiles ayant entraîné la fermeture de 2 parcs de compostage.
- Manque d'information à proximité du récipient de compostage ainsi que sur les panneaux d'affichage dans les immeubles à appartements.
- Programme en pleine évolution des rectifications sont constamment nécessaires.
- Les gestionnaires d'appartements privés doivent être convaincus de l'utilité de l'initiative.
- Assurer la formation d'un nombre suffisant de maîtres-composteurs et susciter/entretenir la motivation par un système de rétribution.
- Obtenir la collaboration des jardiniers et/ou des entreprises de jardinage.

COORDONNEES DE CONTACT

Rennes-Métropole

Sylvain Ségal Responsable du pôle traitement et prévention des déchets

Tél.: 0033 (0)2.99.86.65 39

Courriel: <u>s.segal@agglo-rennesmetropole.fr</u>

Site Internet: <u>www.rennes-metropole.fr</u>

